

MAIRIE de BRAY EN VAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

DE DONNER un avis **DÉFAVORABLE** au projet de fusion du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Bonnée avec SMB Mauves, SMB Loiret, SMAB Ardoux, SI Bionne Cens et Crénolles, SB Lien ; un avis **FAVORABLE** au projet du S. I. B. B. d'être dissout et de voir ses activités reprises par la compétence rivière de la future intercommunalité créée par la fusion de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt et la Communauté de Communes du Sullias.

D'ADOPTER la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

DECIDE de participer à l'opération « **DÉCADE DES NON-PARTANTS** » (conjointement avec la CAF) afin de faire bénéficier des enfants qui ne peuvent pas financièrement partir en vacances, d'un séjour de 9 à 12 jours à la mer, la montagne, ou à la campagne durant l'été pour 2016.

FIXE le montant de la participation communale à **165 €** par enfant et **LIMITE** la contribution à **3 enfants**.

DE SOLLICITER une subvention au titre de la Réserve Parlementaire Dans la continuité des travaux d'enfouissement, il est proposé d'aménager le tronçon depuis la rue du Pont jusqu'au n° 47. Cet aménagement comprend essentiellement le calibrage de la chaussée, des rétrécissements pour ralentir la vitesse des véhicules, des bordures et des caniveaux ainsi que de la signalisation horizontale et verticale.

D'APPROUVER le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2016, et **D'AUTORISER** M. le maire à signer la convention.

DE CRÉER, à compter du 1^{er} mars 2016, au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent de Maitrise Principal et un emploi permanent de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des services

techniques, **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal chapitre 012 et **D'AUTORISER** le Maire à procéder à la nomination de l'agent et signer les arrêtés.

DE MODIFIER LE NOMBRE D'HEURES du poste d'un Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe pour le passer de 24 à 26 h 00 hebdomadaire, à compter du 1^{er} mars 2016.

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer le devis d'un montant de 5 013.41 € HT soit 6 016.09 € TTC pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité concernant l'autorisation d'urbanisme n° PA04505111V0001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 votes POUR, et 1 abstention : S. VALESI, DECIDE **DE DONNER** un avis **FAVORABLE** à la dissolution du SIRIS pour le 31 JUILLET 2016.

M. le Maire donne des informations sur les travaux en cours :

- Ceux concernant le château d'eau sont terminés et réceptionnés, ceux concernant l'enfouissement des réseaux rue des Jardins du Coulouis sont également pratiquement terminés et les aménagements pourraient démarrer courant 2^{ème} semestre. Une armoire pour la fibre optique devrait être installée à la place de la cabine téléphonique, Place de la Mairie. Concernant l'église, les obligations et recommandations de la DRAC vont nécessiter des modifications et notamment une refonte de la petite cloche, il est noté de solliciter une subvention auprès de notre député.

M. le Maire évoque la fusion des Communautés de Communes en informant l'assemblée qu'une réunion avec les 4 Communautés de Communes s'est déroulée en Préfecture le 4 février dernier pour trouver un accord entre élus. Ces derniers ont jusqu'au 2 mars prochain pour présenter une entente au Préfet. A défaut, c'est le Préfet qui tranchera.

M. le Maire fait un rappel sur la création du Comité des Fêtes (composé à la base de tous les membres des associations) qui « meurt » à petit feu, il n'y a presque plus personne. Il émet l'idée de rassembler toutes les associations en une seule avec plusieurs sections.